



## CONSEIL MUNICIPAL du 17 mai 2021

### RAPPORT DE PRESENTATION

#### Délibération n°02

#### Objet : Approbation du Compte Administratif 2020

#### Rapporteur :

Mme Marie-Françoise SALES  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

#### Dossier suivi par :

Mme Catherine BLOT,  
Directrice des Finances

#### Commission municipale :

Administration  
Générale, Finances et  
Ressources Humaines

Conformément à l'Article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à l'instruction budgétaire M14, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire et du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, doit être annexée au compte administratif.

Par ailleurs, l'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, dont ce dernier arrêtera le montant des restes à réaliser, à reporter au budget suivant.

Conscient de la rigueur à adopter dans un contexte national et communal de plus en plus difficile, la gestion du budget 2020, s'est maintenue autour de 5 axes principaux :

- La maîtrise des charges de fonctionnement
- La maîtrise de la masse salariale
- L'amélioration de l'autofinancement
- La maîtrise de la dette
- Le maintien des taux d'imposition

Ces objectifs ont été respectés et atteints grâce à la bonne gestion des services tout au long de l'année.

La crise sanitaire a eu des effets sur les recettes et les dépenses de la commune. Certes de nombreuses activités et manifestations ont été supprimées, libérant ainsi des crédits, cependant des achats, non prévus au budget, ont été réalisés.

## RESULTATS DE CLOTURE 2020

Le compte administratif 2020, dont la représentation globale vous est proposée ci-dessous présente les résultats suivants :

### RESULTATS DE CLOTURE 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	25 119 938.94 €
Recettes de l'exercice	27 016 855.03 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>1 896 916.19 €</i>
Excédent reporté N-1	1 828 265.34 €
Résultat cumulé de fonctionnement	3 725 181.53 €

  

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	15 183 017.01 €
Recettes de l'exercice	11 792 793.29 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-3 390 223.72 €</i>
Excédent reporté N-1	3 041 524.32 €
Résultat cumulé d'investissement ( <i>avant restes à réaliser</i> )	<i>- 348 699.40 €</i>
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	1 131 840.05 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	1 351 066.69 €
<b>Sous Total solde des restes à réaliser</b>	<b>219 226.64 €</b>
Résultat cumulé d'investissement ( <i>après restes à réaliser</i> )	<i>- 129 472.76 €</i>
<b>RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser</b>	<b>3 376 482.13 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser</b>	<b>3 595 708.77 €</b>

La vue d'ensemble des résultats du compte administratif 2020 affiche des excédents identiques aux résultats du compte de gestion établi par le comptable public. A la clôture de l'exercice, le résultat global toutes sections confondues arrête un excédent de **3 595 708.77 €** après restes à réaliser.

Les résultats se décomposent comme suit dans les deux sections :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat de l'exercice dégagé est établi à hauteur de **1 896 916.19 €** entre les dépenses et les recettes, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté N-1 de **1 828 265.34 €**, soit un résultat cumulé de **3 725 181.53 €**.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le solde d'exécution entre les dépenses et les recettes est établi à hauteur de **- 3 390 223.72 €**, auquel il est rajouté l'excédent reporté **3 041 524.32 €**. A fin 2020, le résultat cumulé hors restes à réaliser est de **-348 699.40 €**.

Les restes à réaliser 2020, c'est-à-dire les engagements non mandatés sur l'exercice et à reporter en N+1, s'élèvent en dépenses à **1 131 840.05 €** et en recettes à **1 351 066.69 €**, soit un solde net de **219 226.64 €**.

Après prise en compte des restes à réaliser indiqués ci-dessus, le résultat définitif d'investissement affiche un besoin de financement de **129 472.76 €**.

En somme, après intégration des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le compte administratif 2020 présente un **excédent global de 3 595 708.77 €** qui se décompose avant affectation comme suit :

- Excédent de fonctionnement :	3 725 181.53 €
- Besoin de financement d'investissement :	- 129 472.76 €

Conformément à l'instruction comptable M14, le résultat du compte administratif cumulé est affecté lorsqu'il est positif en priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

Par conséquent, il est proposé dans le cadre de la délibération d'affectation des résultats, d'affecter la totalité du résultat cumulé de la section de fonctionnement en section d'investissement, afin de couvrir d'une part la totalité du besoin de financement indiqué ci-dessus, et d'autre part sauvegarder un fonds de roulement pour les investissements futurs.

### **REALISATION BUDGETAIRE**

Les taux de réalisation des dépenses et des recettes, s'établissent en 2020 comme suit :

- Section de Fonctionnement : 89.81 % en dépenses et 103.13 % en recettes
- Section d'Investissement avec reports : 82.03 % en dépenses et 81.38 % en recettes.

## Une épargne brute en nette progression

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Epargne de gestion (hors frais financiers)	1 788 224,03	5 311 018,21	1 955 019,46	3 367 353,92	6 331 057,04	1 431 787,79	3 478 466,68
Epargne brute ou CAF	1 424 652,37	4 953 272,51	1 634 047,59	3 079 340,89	6 076 363,27	1 200 182,80	3 250 466,68
Remboursement de la dette	1 201 086,12	1 271 768,33	1 256 775,13	1 227 273,68	1 199 892,60	1 208 596,59	1 035 046,86
Epargne nette après remboursement de la dette	223 566,25	3 681 504,18	377 272,46	1 852 067,21	4 876 470,67	-8 413,79	2 215 419,82
Cessions	104 674,10	1 704 910,00	437 946,96	2 226 019,12	5 214 059,64	501 364,67	61 205,00
Epargne nette hors cessions	118 892,15	1 976 594,18	-60 674,50	-373 951,91	-337 588,97	-509 778,46	2 154 214,82

Il est présenté une nouvelle fois dans le rapport du Compte administratif un bilan objectif des épargnes dégagées par la commune. Ce tableau permet une analyse par étape des épargnes affichées par Combs-la-Ville lors du précédent mandat frappée par la baisse des dotations de l'Etat et aujourd'hui en proie au contexte de crise que nous connaissons.

Sans pression fiscale supplémentaire, l'épargne nette 2020 (hors cessions), soit l'épargne dont dispose la collectivité après le remboursement de sa dette se redresse et marque la nette amélioration des ratios financiers de la commune.

Cette marge de manœuvre dégagée pour financer les dépenses d'investissement s'est élevée à 2,1 Millions € en 2020.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté) s'élèvent en 2020 à 27 008 151.01 € contre 25 848 660 € pour 2019. Cette évolution est principalement la conséquence de la crise sanitaire qui a impacté les produits des services en raison des confinements successifs. Cependant les recettes ont pu être soutenues par des mesures exceptionnelles comme le dispositif CAF déployé au profit des crèches ou encore une progression des ressources portée par une augmentation des droits de mutation et des indemnités journalières perçues. La croissance des recettes est aussi dû au changement de régime des provisions qui pour ce dernier a été neutralisé par des écritures d'ordre en section de fonctionnement pour un transfert en section d'investissement.

### ➤ Les Atténuations de charges

Les atténuations de charges regroupent les recettes perçues au titre des remboursements des indemnités journalières induites des périodes d'arrêt maladie des agents. La recette évolue de 61.79 % par rapport à 2019, pour un montant de 998 070.80 €. Cette augmentation est principalement due aux arrêts maladies pendant la période de confinement.

### ➤ Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Ces recettes proviennent des différents services rendus aux usagers par la Ville, (accueil de la petite enfance, restauration scolaire, activités-périscolaires, activités en direction de la jeunesse, activités culturelles, etc....) et quelques produits liés aux droits d'occupation du domaine public.

Le confinement a conduit à la fermeture des structures recevant du public, du

mois de mars 2020 au mois de mai 2020, expliquant le produit en nette baisse de 31.73 %.

Compte	Objet de la recette	CA 2019	CA 2020	Variation en %
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	19 636,00	21 399,00	8,98%
70312	REDEVANCES FUNERAIRES	2 710,00	4 376,75	61,50%
70321	DROITS DE STATIONNEMENT ET LOCATION VOIE PUBLIQUE	45 829,78	7 161,55	-84,37%
70323	REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	52 189,03	47 188,45	-9,58%
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	26 566,80	25 000,00	-5,90%
704	TRAVAUX	397,31	794,01	99,85%
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	79 035,38	48 875,87	-38,16%
70631	A CARACTERE SPORTIF	51 300,00	35 062,21	-31,65%
70632	A CARACTERE DE LOISIRS	21 402,30	10 201,16	-52,34%
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	511 608,14	393 877,76	-23,01%
7067	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	1 374 266,01	868 293,21	-36,82%
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	210,90	166,20	-21,19%
7082	COMMISSIONS	2 443,21	1 832,36	-25,00%
70873	PAR LES CCAS	66 397,92	58 167,40	-12,40%
70876	PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	80 866,20	31 237,89	-61,37%
70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES	70 692,22	75 636,75	6,99%
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	24 603,96	29 742,15	20,88%
<b>TOTAL</b>		<b>2 430 155,16</b>	<b>1 659 012,72</b>	<b>-31,73%</b>

➤ Le produit des Impôts et Taxes

Le chapitre des impôts et taxes a atteint la somme de 16 603 507.18 € en 2020 contre 16 320 813,77 € l'année précédente, soit + 1.73 %.

Les recettes fiscales regroupent notamment la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB), la Taxe d'Habitation (TH), et le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

La taxe sur les droits de mutation est en progression de 30.91 %, passant d'une recette de 986 008.57 € à 1 290 790.45 soit 304 781.88 € de plus.

Du côté de l'attribution de compensation versée par GPS, la commune perd cette recette qui devient une charge à partir de l'exercice 2020.

Compte	Objet de la recette	CA 2019	CA 2020	Variation en %
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	14 326 961,00	14 641 558,00	2,20%
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES (Rôles supp)	24 586,00	42 721,00	73,76%
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	345 961,01		-100,00%
73223	FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMM ET INTERC	384 347,00	391 654,00	1,90%
7328	AUTRES FISCALITES REVERSEES	1 117,00	8 198,00	633,93%
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	187 046,49	162 826,73	-12,95%
7353	REDEVANCE DES MINES	1 226,00	0,00	-100,00%
7368	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	63 560,70	65 759,00	3,46%
7381	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	986 008,57	1 290 790,45	30,91%
<b>TOTAL</b>		<b>16 320 813,77</b>	<b>16 603 507,18</b>	<b>1,73%</b>

➤ Les dotations et participations

Le chapitre des dotations et participations représente près de 24,57 % des recettes réelles de fonctionnement, pour un réalisé de 6 638 056 € en 2020.

Il est à noter le versement d'une aide financière exceptionnelle de la Caf, pour la somme de 330 372 €, venant pallier les conséquences des fermetures de crèches durant le 1er confinement.

La recette perçue pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a été majorée pour la ville, tandis que la Dotation forfaitaire et la DNP sont toujours en baisse.

	2019	2020	Différence
Dotation forfaitaire	3 153 889,00	3 121 299,00	-32 590,00
DSU	705 316,00	719 837,00	14 521,00
DNP	116 834,00	105 151,00	-11 683,00
<b>TOTAL</b>			<b>-29 752,00</b>

Le tableau ci-dessous décrit par nature l'exécution budgétaire :

Compte	Objet de la recette	CA 2019	CA 2020	Variation en %
7411	DOTATION FORFAITAIRE DGF	3 153 889,00	3 121 299,00	-1,03%
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE DGF	705 316,00	719 837,00	2,06%
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION DGF	116 834,00	105 151,00	-10,00%
744	FCTVA	37 326,72	63 015,81	68,82%
745	DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	2 808,00	2 808,00	0,00%
7462	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	4 376,96		-100,00%
74718	AUTRES	21 367,49	106 144,61	396,76%
7472	PARTICIPATIONS REGION	5 856,00		-100,00%
7473	DEPARTEMENTS	110 103,75	96 710,80	-12,16%
74748	PARTICIPATIONS AUTRES COMMUNES	2 677,93	0,00	-100,00%
74751	GFP DE RATTACHEMENT	5 000,00	5 000,00	-0,00%
7478	AUTRES ORGANISMES	1 454 410,34	2 015 291,64	38,56%
7482	COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADD ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE PEREQUATION DE LA TAXE		238,00	100,00%
74832		4 645,79	5 459,74	17,52%
74834	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	12 043,00	14 563,00	20,93%
74835	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	314 967,00	342 128,00	8,62%
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	4 056,00	4 020,00	-0,89%
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	36 390,00	36 390,00	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>5 992 067,98</b>	<b>6 638 056,60</b>	<b>10,78%</b>

➤ Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante correspondent essentiellement aux loyers tirés du patrimoine communal. Ils ont atteint un volume de recettes de 300 741.22 €.

➤ Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à la somme de 211 234,36 € et sont composés :

**Des produits des cessions d'immobilisations** de 4 parcelles et d'un camion, qui s'élèvent à 61 205 € contre 501 364 € en 2019.

**Des produits exceptionnels sur opérations de gestion** qui s'élèvent à 109 507,11 € et qui correspondent aux écritures d'apurement de rattachements sur exercices antérieurs.

**Et des produits exceptionnels divers** s'élevant à la somme de 40 522,15 € (comptes 773 et 7788), correspondant principalement à des remboursements liés aux sinistres (Remboursements de l'assurance).

**LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent en 2020 la somme de 23 757 684,33 € contre 25 149 842,20 € en 2019, en baisse de 1 392 158 €, et sont réalisées à 93,44 % du budget primitif et décisions modificatives, votés pour l'exercice 2020.

Chapitre de dépenses	2019	2020	Variation en valeur	Variation en %
011 – Charges à caractère général	5 791 123,22	5 073 124,89	-717 998,33	-12,40%
012 – Frais de personnel	17 465 282,20	16 612 212,66	-853 069,54	-4,88%
014 – Atténuations de produits		137 127,00	137 127,00	-
65 – Autres charges de gestion	1 630 109,65	1 618 143,01	-11 966,64	30,46%
66 – Frais financiers	231 604,99	228 000,00	-3 604,99	-0,73%
67 – Charges exceptionnelles	31 722,14	89 076,77	57 354,63	-1,56%
Total : Dépenses réelles	25 149 842,20	23 757 684,33	-1 392 157,87	-5,54%

➤ Les frais du personnel

Ils constituent le premier poste de dépenses représentant près de 70 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La maîtrise des dépenses de personnel entre 2019 et 2020 est à souligner en considérant les augmentations qui découlent des avancements de grade, la promotion interne du personnel et du GVT (glissement vieillesse technicité).

Les dépenses de personnel représentent 16 612 212,66 € contre 17 465 282,20 € en 2019, en baisse de 853 069,54 €. Il faut rappeler l'impact du confinement sur la commune, en effet le besoin en heures supplémentaires et heures de vacation pendant les deux mois de fermeture des services ont été moindre, créant ainsi une diminution de la dépense de près de 330 000 €. Pour le reste des sommes non consommées, il s'agit à la fois du résultat induit du décalage entre les départs et les nouveaux recrutements mais également la conséquence des postes à ce jour non remplacés.

➤ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 21.35 % en diminution de 1.65%.

La maîtrise des charges de fonctionnement reste une nécessité, le chapitre 011 recense l'ensemble des charges à caractère général, et est réalisé en 2020 pour 5 073 124.89 €, soit un taux de réalisation de 89.88% et 571 001.25 € de moins par rapport au budget prévu. Cette baisse est notamment liée à la fermeture des services pendant le confinement.

➤ Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante diminuent également, passant d'une réalisation de 1 630 109 € en 2019 à 1 618 143 € en 2020.

➤ Les charges financières

Afin de dégager de nouvelles marges de manœuvre et pérenniser son équilibre budgétaire, la Commune s'est engagée dès 2019 dans un programme de refinancement de la dette, pour un volume de près de 9,1 M € (19 lignes de prêt, pour près de 70 % du stock de dette).

Cette opération s'étant finalisée au cours de l'année 2020, les effets se ressentent d'ores et déjà et ont permis d'optimiser le coût des intérêts et la durée de vie moyenne de la dette, ainsi que le poids du remboursement des emprunts.

En 2020, le chapitre des frais financiers lié à la dette s'élève à 228 000 € contre 231 604,99 € en 2019 et a diminué de - 3 604,99 €.

## **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7 374 993 € hors opération de refinancement de la dette.

Elles sont constituées du remboursement de la dette et autres remboursements assimilés (1 037 703 €), ainsi que des dépenses d'équipement liées aux travaux et aux acquisitions.

**Les dépenses d'équipements** s'élèvent au compte administratif à 6 206 801,82 €.

Les travaux et les achats d'équipements suivants ont été exécutés sur l'exercice 2020 :

- 3 841 684,45€ de travaux et équipements sur le nouveau centre aquatique.
- 1 394 382 € réalisés pour les opérations de voirie et d'aménagements des espaces urbains.
- 213 724 € d'équipements pour les services.
- 81 613,24 € de logiciels, de matériels de bureau et informatique.

- 94 025 € d'achat de véhicules.
- 249 005€ d'Attribution de compensation au profit de GPS pour le financement des dépenses d'investissement liée à la compétence « éclairage public » transférée.

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement, hors opérations de gestion active de la dette, et sans affectation des résultats, s'élèvent en 2020 à 2 627 262 €, elles sont constituées de :

➤ Les ressources propres d'origines externes

Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) perçu s'élève à 188 127 € et la taxe d'aménagement à 497 717 €.

➤ Excédent de fonctionnement 2019 capitalisé

Une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 a été affecté au besoin de la section d'investissement pour la somme de 417 293.04 €.

➤ Les subventions d'investissement 2020

Les subventions d'investissement font partie des ressources d'investissement nécessaires au financement des projets de la commune. Sur cet exercice comptable, la somme perçue s'élève à 1 523 864 €, dont un versement exceptionnel de 210 946 € au titre des amendes de police.

➤ Les emprunts nouveaux

La commune n'a pas conclu de nouveaux emprunts en 2020.

A fin 2020, la dette s'établit comme suit :

- Une dette globale de l'ordre de 12 889 375.20 €.
- Une dette par habitant de 567 € indiqués au BP, inférieure à la valeur de la strate de 1 032 € en 2019.
- Le ratio de désendettement : le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute se fixe au compte administratif **autour de 4 ans**.

Telles sont les grandes lignes du compte administratif 2020 en vue de son adoption au conseil municipal du 17 mai 2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**Le Maire**  
  
**Guy GEOFFROY**